

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE du lundi 27 février 2006 à 20h15**

#### **Présents**

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, Pierre BOSSET (démissionnaire, remplacé en fin de séance par M. Cyril de UTHEMANN, nouveau conseiller municipal), Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Anne Claire LOSDYCK-BABEL, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, Pierre SUTTER, François TCHERAZ, **Nicolas TERRIER** (président), Maurice TURRETTINI et Viviane de WITT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire  
M. Emmanuel FOËX, adjoint  
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

#### **Excusés**

Conseil municipal : M. Jean-Philippe de TOLEDO

\* \* \*

M. le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

Il propose d'apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- Procéder immédiatement à l'assermentation de Mme LOSDYCK-BABEL.
- Modifier la composition de certaines commissions au point 6, une fois que M. de UTHEMANN aura prêté serment.

#### **0. Assermentation d'une nouvelle conseillère municipale, Mme Anne Claire LOSDYCK-BABEL**

##### ***Assermentation de Mme LOSDYCK-BABEL***

- M. le président souhaite la bienvenue à Mme LOSDYCK-BABEL au sein du Conseil municipal et lui demande de se lever pour prêter serment. Mme LOSDYCK-BABEL prête

serment, selon la formule « *Je jure solennellement :  
d'être fidèle à la République et canton de Genève;  
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma  
charge;  
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de  
divulguer.* »

- **Il est pris acte de son serment.**
- M. le président félicite Mme LOSDYCK-BABEL, qui est applaudie par l'assemblée.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2005

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, sous réserve de la correction suivante, en page 3 : « Mme le Maire : nous venons de recevoir un fax de notre avocat nous informant que la partie adverse a renoncé à recourir au Tribunal fédéral. » Les mots « a renoncé » étaient manquants.

## 2. Communications du Maire et des Adjointes

### *Parcelle du chemin de la Blonde*

- Mme le Maire : nous avons également gagné la deuxième procédure que nous avons en cours, concernant la vente de la parcelle du Pré-de-la-Blonde. Il s'en est suivi que le 15 février dernier, le Conseil d'Etat a rendu l'arrêté nous autorisant à vendre ladite parcelle. Nous allons procéder à la vente rapidement, l'acheteur étant toujours intéressé.

### *Nomination de sapeurs-pompiers*

- Mme le Maire : je vous informe de la nomination de quatre nouveaux sapeurs-pompiers au sein de la Compagnie de Vandœuvres. Il s'agit de MM. Jérémy PRADERVAND, Benjamin SUPERSAX, Léonard SCHLAEPFER et de Mlle Céline GETAZ.

### *Projets de centres sportifs intercommunaux*

- Dans le cadre des séances Arve-Lac, une sous-commission a été créée concernant un projet de centre sportif intercommunal. Nous n'étions pas intéressés au départ, mais j'ai ensuite demandé à assister aux séances de cette sous-commission comme auditrice pour savoir dans quelle direction partait ce projet. Il serait situé sur la commune de Meinier, dans la région de Rouelbeau, mais il existe un autre projet, lancé par la commune de Collonge-Bellerive, qui aimerait le voir de l'autre côté de la zone artisanale, à cheval entre Collonge-Bellerive et Meinier. M. JOYE a été mandaté pour étudier ces deux projets. Pour que vous puissiez prendre une décision en toute connaissance de cause, il faut que vous examiniez ce dossier. Je vous propose donc de fixer, en fin de séance, la date d'une réunion de la commission Ecole, sports et loisirs, éventuellement conjointe avec la commission Administrative, financière et juridique.
- M. FOËX : ce que l'on nous demande aussi, c'est de participer financièrement à l'étude de faisabilité, et le projet est tellement mal emmanché que l'étude vise à déterminer qu'un projet est réalisable et pas l'autre. Il s'agit donc d'un dossier à examiner avec circonspection.
- M. le président : je vous propose de l'étudier d'abord en commission Ecole, pour la faisabilité, et ensuite en commission Administrative pour les aspects financiers.

- Mme le Maire : la commune de Meinier a dû renoncer à un premier projet suite à un référendum, d'où ce deuxième projet. C'est le conseil municipal de Collonge-Bellerive qui a lancé l'idée d'un autre projet, ailleurs.
- Mme d'HESPEL : notre commune aurait-elle la possibilité de s'associer à un autre centre intercommunal ?
- Mme le Maire : il n'y a pas d'autre projet à ce jour.

### ***Région transfrontalière***

- Mme le Maire : je participe à des séminaires concernant le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise. Il existe une très forte volonté d'engager une réelle coopération et d'entrer dans une phase très concrète. Cela reste cependant très vague, mais huit points importants à traiter ont été définis. Le premier est d'importance pour l'Etat et les communes : il s'agit des circulations et des transports, ce qui est intéressant pour une commune comme la nôtre qui est traversée par les pendulaires. Il faut donc suivre ces discussions de près.
- M. FOËX : j'y participe également. Cette association va essayer de regrouper tout ce qui se faisait déjà avant. Il existait de multiples mouvements et associations. Il est question d'urbanisme surtout, mais aussi d'environnement. Une des grandes difficultés se situe sur le plan administratif, car il faut combiner notre fédéralisme et le centralisme de nos voisins français. Paradoxalement, le domaine des transports ne devrait pas être celui qui va poser le plus de problèmes, des synergies pouvant peut-être être trouvées relativement facilement.
- Mme le Maire : la difficulté est de travailler avec des cultures et des habitudes différentes.
- M. FOËX : nous avons beaucoup plus de communauté d'esprit avec la France voisine qu'avec les Vaudois.

## **3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions**

### ***Comptes-rendus des commissions***

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

#### ***a) Environnement, mesures paysagères, gestion des déchets***

*(Rapporteur : M. TERRIER)*

La commission s'est réunie le 10 janvier 2006.

- Nous avons relu les articles de la plaquette sur Vandœuvres. Nous les avons pratiquement tous. Une discussion a eu lieu sur la partie historique.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

#### ***b) Information, communication***

*(Rapporteur : M. TERRIER)*

La commission s'est réunie le 10 janvier 2006.

- Nous avons mis sur pied le numéro 20 de la *Coquille*. Les articles devraient être rentrés pour demain. Une petite critique a été émise sur le numéro précédent, concernant la publicité insérée au dernier moment pour le Nordic walking. Nous pensions qu'il s'agirait d'une présentation de l'activité et non d'un encart publicitaire.
- Mme le Maire : le but était de faire un article dans les brèves. Comme le délai était court, j'ai remis cette plaquette en pensant qu'elle serait transcrite en texte et non dans l'intention de l'insérer telle quelle.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

### ***c) Culture, manifestations communales, Aînés***

*(Rapporteur : Mme de WITT)*

La commission s'est réunie le 16 janvier 2006.

- Mme de WITT : comme vous le savez, j'ai souhaité me retirer de la commission car, pour certains, j'en faisais trop et, pour d'autres, pas assez. J'ai donc démissionné pour passer avec vous des moments conviviaux plutôt que de dépenser mon énergie à des projets dont vous ne voulez pas. M. IMHOOS a très envie de reprendre la présidence, alors je la lui laisse.
- M. TCHERAZ : c'est dommage que vous n'ayez pas pu aller davantage de l'avant et j'espère que la commune n'investira pas des centaines de milliers de francs dans les bâtiments de la Fondation Aubert-Tournier.
- Mme de WITT : nous avons parlé du théâtre, de la Fête des artistes et artisans, qui aura lieu les 1<sup>er</sup> et 2 avril prochain, de la sortie de printemps des Aînés (la commission avait prévu la visite du haras d'Avenches, mais les chevaux sont sortis, cette sortie est donc prévue en automne et non en juin). M. RINALDI construit un temple bouddhiste au Grand-Sacconnex et il a proposé de présenter le projet aux Aînés. Il faut corriger dans la date de l'inauguration de ce temple dans le procès-verbal de commission : elle aura lieu le 23 juin et non le 26. Nous cherchons toujours des sponsors pour le spectacle en plein air. Mme le Maire fera le discours du 1<sup>er</sup> Août, selon l'usage, la dernière année de la législature. Quant au choix de l'orchestre, il est prévu de reconduire la même animation folklorique que l'an dernier, qui semble plaire au public. Une longue discussion a eu lieu pour l'attribution des subventions pour 2006, avec une distinction évoquée par M. IMHOOS entre les récurrentes et les occasionnelles.
- M. IMHOOS : je précise que je ne suis pas candidat à la candidature pour la présidence de la commission et que je n'ai pas poussé Mme de WITT à démissionner. Concernant les subventions, je n'étais pas le seul à regretter que nous n'ayons pas eu de débat plus approfondi, vu que nous ne nous étions pas réunis à ce sujet depuis le début de l'année dernière. Nous souhaitons fixer une ligne politique qui n'a pas vu le jour. J'aimerais dès lors que nous puissions en discuter cette année, en vue des subventions 2007. Dans nos travaux nous avons en effet distingué les subventions récurrentes, que nous ne pouvons pas vraiment remettre en cause, mais sur lesquelles nous pourrions revenir pour savoir si nous sommes obligés de les attribuer, et les subventions ponctuelles, que nous devons examiner. En résumé, de nombreuses questions se posent, quand bien même nous n'avons pas forcément les moyens de notre politique. Notre enveloppe est en effet relativement faible, même si elle est importante par rapport à celle d'autres communes.

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : l'attribution des subventions pour 2006 n'a pas encore eu lieu. Il faut donc en discuter avant d'aborder celles de 2007. Une séance de la commission est prévue le 6 mars.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

#### **d) Aménagement du territoire**

*(Rapporteur : M. TURRETTINI)*

La commission s'est réunie le 6 février 2006.

- Il y avait malheureusement beaucoup d'absents à cette séance. Trois sujets principaux ont été abordés. Mme ORTIS a présenté l'avancement de ses travaux sur le projet de plan directeur communal en nous signalant que le département et certaines commissions avaient fait des remarques, parfois contradictoires. Elle a commencé à préparer les réponses à apporter aux services de MM. Robert CRAMER et Mark MULLER. Des plans de site sont prévus à Chougny, Pressy et Crête. Le deuxième sujet abordé concernait le projet privé de M. Jean-Antoine CRAMER, qui possède une parcelle de 33'000 m<sup>2</sup> en zone agricole. Il avait d'abord présenté un projet assez massif avec beaucoup de logements. L'exécutif n'y a pas donné suite. Il est ensuite revenu avec d'autres mandataires et des plans, que nous avons étudiés en commission. Ces plans consistent en des bâtiments placés en bordure de parcelle.
- Mme le Maire : ils sont venus nous trouver avec ce nouveau projet et, parallèlement, nous avons reçu les avis des services concernés, parfois en effet contradictoires, sur le plan directeur. Comme certains services ont trouvé que notre commune était trop frileuse dans ses propositions, nous nous sommes dit que cela valait peut-être la peine d'étudier ce projet. Le cas échéant, nous pourrions l'intégrer dans le plan directeur, mais la parcelle est située en zone agricole et donc difficile à déclasser. Il serait toutefois possible, éventuellement, de prévoir un échange avec 40'000 m<sup>2</sup> du Golf, tout en sachant que la zone agricole n'est jamais déclassée en zone villas mais en zone de développement. Ceci permettrait quand même de prévoir des immeubles de deux étages sur rez, comme le prévoit le projet, avec une densité à 0,3, mais il faut relever qu'un projet d'une telle importance n'est pas de notre ressort exclusif.
- M. FOËX : ces personnes sont venues nous trouver car, si elles souhaitent obtenir un déclassement de la parcelle, il faut que l'exécutif y soit favorable. Ce n'est pas une propriété communale.
- Mme le Maire : à ce stade, nous ne devons pas donner de préavis, mais savoir si nous voulons soutenir ce projet. Ils savaient que s'ils s'adressaient à l'Etat sans nous consulter, ils « couraient dans le mur ».
- M. FOËX : nous leur avons dit que l'exécutif était favorable au projet.
- Mme le Maire : nous avons dit que nous étions d'accord de présenter le projet au conseil municipal. L'étude en parallèle du plan directeur nous en a convaincus. Des services nous reprochent de ne pas parler d'urbanisation dans notre plan directeur. La décision finale ne nous appartient pas.
- M. E. PRADERVAND : deux points importants ont été soulevés : celui des voies d'accès, qui n'est pas résolu, et celui de savoir si le Golf Club serait d'accord d'échanger ses droits à bâtir.
- M. TCHERAZ : le projet comprend donc des immeubles de deux étages sur rez ?
- M. FOËX : oui, l'exécutif leur a demandé de prévoir cela et non des villas.

- M. RINALDI : l'exécutif a parfaitement le droit de prendre une position mais cela n'engage que lui. Le déclassement devra passer par le conseil municipal qui devra donner un préavis par délibération. Il est aussi important de dire que si densité de 0,3 est raisonnable, il faut quand même que nous discussions une fois en commission de savoir ce que nous voulons dans ce périmètre et sur cette parcelle.
  - M. TURRETTINI : c'est l'idée du plan site évoqué tout à l'heure. Nous avons la demande privée de cette personne et notre plan directeur, sur lequel vient se greffer ce projet. Ce sont deux choses différentes. Le projet de M. CRAMER se situe hors du plan directeur.
  - M. RINALDI : pour nous, c'est dans le plan directeur.
  - M. TURRETTINI : nous avons l'idée de l'intégrer éventuellement dans le plan directeur, mais nous devons d'abord leur répondre et ensuite voir si faisons un plan de site.
  - M. TURRETTINI : pour terminer, la commission a discuté de la décision du Tribunal administratif, concernant la parcelle du chemin de la Blonde, et de l'impossibilité pour le Conseil d'Etat de recourir.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

### ***e) Aide sociale et humanitaire, coopération au développement***

*(Rapporteur : Mme GAMPERT)*

La commission s'est réunie le 7 février 2006.

- Nous avons reçu Mmes Caroline GAERE-GARDAZ et France BROILLET, de Médecins Sans Frontières (MSF) Suisse. Elles nous ont parlé de leurs projets en Ouganda, au Congo et au Niger. Elles se sont montrées persuasives par rapport à l'aide demandée pour ces actions. Malgré le fait que leur budget 2006 pour le Congo s'élève à 6 mio de francs, nous avons décidé de les aider en versant Fr. 4'000.- cette année.
- La commission a ensuite examiné un projet présenté par M. IMHOOS pour une soirée de l'Association Kiwanis Genève-Lac destinée à aider les enfants de Batticaloa, au Sri Lanka, l'ARCED (Association romande des camps de vacances pour enfants diabétiques) et la Fondation Kiwanis pour les enfants. Nous avons décidé de traiter le dossier et d'aider l'Association par une subvention de Fr. 3'000.-.
- Nous avons reporté l'examen d'une demande de subvention de l'Association Aide et Action Suisse à une prochaine séance.
- M. le président : je me permets, à titre personnel, de relever que les grands organismes comme MSF n'ont pas besoin de notre argent et je préférerais que nous soutenions des associations qui ont besoin de Fr. 10'000.- pour construire une école, qui n'ont pas de gros frais administratifs et pour lesquelles nous pouvons un peu mieux maîtriser l'utilisation de nos subventions.
- M. TCHERAZ : c'était un peu l'exception qui confirme la règle. La présentation était très intéressante et nous n'avons pas eu l'impression de verser cet argent dans un panier percé.
- M. FOËX : vous connaissez le fonctionnement de la commission et nous ne pouvons pas forcément conclure que l'argent passera dans des frais administratifs. Par ailleurs, nous subventionnons davantage d'institutions dans le domaine du développement que dans celui de l'humanitaire et il y a peu d'organisations de petite taille qui oeuvrent dans l'humanitaire. Ceci étant, nous sommes précautionneux dans l'attribution d'aide à de grandes institutions.

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous sommes toujours sensibilisés par les personnes que nous recevons. Nous n'avons pas d'arguments valables pour leur refuser une subvention.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

#### 4. Projets de délibérations

- M. le président : vous avez tous pris connaissance du projet de règlement relatif à la gestion des déchets. Nous avons trois possibilités : soit nous estimons que le travail a été bien fait et nous laissons l'exécutif l'adopter sans l'examiner au sein du conseil, soit nous décidons de l'adopter au cours de cette séance, soit nous le renvoyons en commission pour un examen plus approfondi.
- M. IMHOOS : vous êtes-vous inspirés d'autres règlements communaux ?
- M. FOËX : oui, il existait un canevas, sur lequel a travaillé la commune de Carouge et qui a abouti à une nouvelle version. Nous n'avons pas repris cette dernière telle quelle, mais l'avons étudiée avec M. BRICHET. Nous y avons intégré quelques spécificités de notre commune. Les communes ont l'obligation d'avoir un tel règlement.
- **Vote :**  
**par 13 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions, le conseil décide de laisser l'exécutif adopter le règlement par lui-même.**

#### *Démission de M. BOSSET*

- M. le président donne lecture de la lettre de démission de M. BOSSET (cf. annexe).
- M. le président : le service des votations a reçu copie de ce courrier. Je te remercie chaleureusement et amicalement, puisque au-delà du conseil municipal, des liens d'amitié se sont créés entre nous. Je te remercie pour les sept ans que nous avons passés ensemble au conseil et, au nom de nous tous, d'y avoir participé activement, notamment comme président de la commission des bâtiments. Tu y as fait un très bon travail. Tes compétences personnelles et professionnelles nous ont été très précieuses.
- L'assemblée applaudit M. BOSSET.

#### *Assermentation d'un nouveau conseiller municipal, M. Cyril de UTHEMANN*

##### *Assermentation de M. de UTHEMANN*

- M. le président souhaite la bienvenue à M. de UTHEMANN au sein du Conseil municipal et lui demande de se lever pour prêter serment. M. de UTHEMANN prête serment, selon la formule « *Je jure solennellement :  
d'être fidèle à la République et canton de Genève;  
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge;  
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.* »
- **Il est pris acte de son serment.**
- M. le président félicite M. de UTHEMANN, qui est applaudi par l'assemblée.

## ***DÉLIBÉRATION***

***Séance du Conseil municipal du lundi 27 février 2006***

### ***ASSERMENTATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE***

**Conformément à l'article 8, alinéa 1, lettre c) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),**

Monsieur le Président du Conseil municipal procède à l'assermentation de

***Madame Anne Claire LOSDYCK-BABEL***  
**Conseillère municipale**

Première des "viennent ensuite" de la liste n° 1 "*Entente communale*" pour la fin de la période législative 2003-2007.

**Madame Anne Claire LOSDYCK-BABEL succède à Monsieur René STALDER, démissionnaire.**

## ***DÉLIBÉRATION***

***Séance du Conseil municipal du lundi 27 février 2006***

### ***ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL***

**Conformément à l'article 8, alinéa 1, lettre c) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),**

Monsieur le Président du Conseil municipal procède à l'assermentation de

***Monsieur Cyril de UTHEMANN***  
**Conseiller municipal**

Deuxième des "viennent ensuite" de la liste n° 1 "*Entente communale*" pour la fin de la période législative 2003-2007.

**Monsieur Cyril de UTHEMANN succède à Monsieur Pierre BOSSET, démissionnaire.**

## **5. Propositions du Maire et des Adjoints**

- Néant

## 6. Propositions individuelles et questions

### *Restructuration des commissions*

- M. le président : nous allons procéder à l'élection des présidents et vice-présidents de certaines commissions, ainsi qu'à quelques autres modifications dans leur composition.
- Une discussion suit et les décisions suivantes sont prises.

### Décisions

- Les modifications suivantes sont entérinées :

Commissions	Démissions	Intégrations	Anciens présidents/ vice-présidents	Nouveaux présidents/ vice-présidents
<b>Administrative</b>		Mme Losdyck-Babel M. de Uthemann M. Burrus M. E. Pradervand		
<b>Aménagement</b>		Mme Christe Mme Losdyck-Babel M. de Uthemann	M. Stalder (v-p)	Mme Christe (v-p)
<b>Sécurité routière</b>		M. Turrettini	M. Stalder (v-p)	M. Turrettini (v-p)
<b>Aide sociale</b>		M. de Uthemann		
<b>Ecole, sports</b>		Mme Losdyck-Babel	M. Bosset (v-p)	M. Benoit (vp)
<b>Culture</b>	Mme de Witt		Mme de Witt	M. Imhoos (p)
<b>Environnement</b>		M. de Uthemann Mme Losdyck-Babel	M. Stalder (p)	M. de Uthemann (p)
<b>Bâtiments</b>			M. Bosset (p)	Rinaldi (p)

Les conseillers municipaux qui ont accepté de s'engager dans de nouvelles commissions sont vivement remerciés.

- M. FOËX : nous n'avons pas de limitation concernant le nombre de membres des commissions (nous sommes l'une des seules communes dans ce cas). Nos commissions deviennent des plénums. Je me demande comment une commission peut travailler avec quatorze membres ou plus.
- M. le président : c'est en effet une tendance dans les conseils d'administration de limiter le nombre de membres.
- Mme le Maire : ce qui me gêne, concernant la commission financière, c'est le manque de publicité au conseil municipal concernant l'approbation du budget, puisque nous renvoyons à ce qui a été dit en commission. Dorénavant, nous devons procéder différemment et avoir des rapports circonstanciés de commission pour le vote du budget.
- M. de UTHEMANN : la commission des bâtiments comptait à l'époque quatre personnes et maintenant quatorze. Est-ce dû à des problèmes particuliers ?
- M. le président : on ne peut empêcher personne d'adhérer à une commission, mais il faudrait réfléchir à la question.

- M. RINALDI : le problème n'est pas dans le nombre de participants, mais dans la manière de mener les discussions en plénum. Il faut respecter une procédure pour que les choses se fassent dans les règles de l'art au conseil. Quant au nombre de commissaires, le groupement auquel j'appartiens est minoritaire, donc je plaide pour un principe d'ouverture, mais dans les autres conseils municipaux, il a une proportionnalité par rapport aux listes. Donc, si l'on établit une limitation, il faudra définir des règles. Pour moi, la situation actuelle donne satisfaction.

### ***Sortie à ski***

- M. Th. PRADERVAND : nous organisons à nouveau une sortie à ski le 12 mars et vous proposons trois destinations à choix : Samoëns, Mégève et la Clusaz. Nous préparons un programme que nous vous soumettrons par courriel en vous demandant une réponse définitive.

### ***Sortie du conseil municipal***

- M. Th. PRADERVAND : s'agissant de la sortie du conseil, nous avons un projet, proposé par Mme de WITT, pour aller en Corse. J'ai moi-même deux autres projets à vous soumettre : Athènes ou Biarritz / Pays basque. Les dates retenues sont du 6 au 10 septembre. J'ai proposé à l'agence de voyages de partir le mercredi soir et de rentrer le dimanche en fin d'après-midi. Pour Athènes, il faudrait partir le mercredi matin ou le jeudi matin.
- M. BENOIT : j'étais très intéressé par le projet corse.
- Mme de WITT : je vous en ai fait la proposition lors de la dernière séance, mais vous ne pouviez pas prendre de décision à ce moment-là. Je vous ai informés que je m'y rendais pendant quatre jours au mois de janvier, ce qui m'aurait permis de prendre les contacts nécessaires. Il m'est difficile de le faire maintenant. Je n'ai pas eu le sentiment d'un grand enthousiaste de votre part quand je vous l'ai proposé. J'ai besoin de chaleur, d'enthousiasme et de gentillesse. Je ne me sens pas très soutenue. Si je ressens un regain d'enthousiasme, je pourrai peut-être changer d'avis.
- **Votes :**  
**Il est décidé à l'unanimité d'organiser le grand voyage de la législature en 2006.**  
**Il est décidé à la majorité de l'organiser le week-end du Jeûne genevois.**  
**Destination : 0 voix pour Athènes, 8 voix pour la Corse et 8 voix pour Biarritz.**  
**Comme il y a égalité, M. le président tranche en faveur de Biarritz.**
- **Décision : le grand voyage de la législature se déroulera à Biarritz, du 6 au 10 septembre 2006.**
- M. Th. PRADERVAND : je vous enverrai un programme en vous donnant un délai pour confirmer votre participation. Les conseillers démissionnaires seront-ils conviés à ce voyage ?
- M. le président : nous pouvons inviter qui nous voulons.
- Mme le Maire : je ne peux pas vous donner la réponse ce soir.
- M. Th. PRADERVAND : le coût du voyage est prélevé sur nos jetons de présence.
- M. FOËX : en effet, donc c'est normal qu'ils puissent y participer.

### ***Parcelle communale du chemin de la Blonde***

- M. E. PRADERVAND : il y a de magnifiques arbres sur la parcelle communale du chemin de la Blonde. Pouvons-nous mettre une clause de pénalité dans l'acte de vente si l'acheteur les abat ?
- M. le président : il faut de toute façon une autorisation particulière.
- M. FOËX : on sait très bien comment détruire un arbre en construisant une maison et obtenir ainsi une autorisation pour l'abattre. L'idée de M. E. PRADERVAND est très bonne. Il n'y a pas que le projet qui doit vous intéresser, mais aussi le patrimoine environnemental. De la même manière, quelqu'un qui achète un terrain au bord d'une rivière sait qu'une bande de terrain ne pourra être touchée.
- M. le président : il faut simplement le rendre attentif au fait que nous souhaitons conserver ces arbres.

**Des séances de commissions sont fixées aux dates suivantes :**

- **Ecole, sports et loisirs : le 13 mars.**
- **Culture, manifestations communales, Aînés (pour mémoire) : le 6 mars.** Excuser d'ores et déjà Mmes d'HESPEL et CHRISTE.
- **Bâtiments communaux : le 28 mars.**
- **Aide sociale et humanitaire : le 21 mars et non le 27, comme prévu initialement.**

**7. Date de la prochaine séance**

**séance n° 21 : lundi 3 avril 2006 à 20 h 15**

La séance publique est levée à 22h15.

Le Secrétaire du Conseil municipal

**Maurice TURRETTINI**

Le Président du Conseil municipal

**Nicolas TERRIER**